

Appel à projets structurants de recherche et d'innovation en faveur des matériaux durables en Auvergne-Rhône-Alpes

Préambule

Le Plan Auvergne-Rhône-Alpes 2022-2028 en faveur de l'économie, l'emploi, la formation et l'innovation définit les grandes orientations de la Région. Il intègre le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation qui fixe en particulier l'objectif d'accroître les partenariats public-privé de recherche et d'innovation pour soutenir les entreprises. Ce plan identifie également la filière Matériaux durables comme l'une des quatre filières d'excellence dans lesquelles le territoire régional se distingue par la présence de nombreuses entreprises et d'acteurs majeurs de la recherche et de la formation.

En Auvergne-Rhône-Alpes, la filière Matériaux durables est structurée, solide et contribue pleinement à asseoir la souveraineté industrielle de la région. Cependant elle souffre d'un manque de visibilité et surtout, elle est confrontée à des attentes fortes du marché et des évolutions réglementaires particulièrement lourdes.

Considérant l'importance stratégique des matériaux durables pour répondre aux défis économiques et environnementaux, et reconnaissant la nécessité d'accompagner par la recherche et l'innovation les entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes dans leur transition, il est proposé de lancer un appel à projets structurants de recherche et d'innovation en faveur des matériaux durables en Auvergne-Rhône-Alpes.

Objectif

Cet appel à projets a pour objectif de créer une nouvelle dynamique et d'identifier, orienter, accompagner et soutenir des projets de recherche et d'innovation ou des équipements de transfert de technologies répondant à des enjeux prégnants pour les entreprises régionales.

Les projets sélectionnés doivent permettre de créer de la valeur grâce à de nouveaux produits, procédés ou services, et de consolider notre souveraineté technologique et les emplois en Auvergne-Rhône-Alpes dans la filière d'excellence des Matériaux durables.

Les projets devront contribuer à :

- développer des solutions en lien avec les enjeux d'entreprises régionales (compétitivité, démarche environnementale, anticipation des évolutions réglementaires, etc...),
- favoriser les partenariats public-privé entre les entreprises et les laboratoires de recherche.

Les projets pourront, par exemple, porter sur les thématiques :

- de conception et production de matériaux avancés utilisant des intrants décarbonés (biosourcés, issus de matière première recyclée),
- de développement de matériaux renouvelables, recyclables, et à faible impact environnemental,
- de mise au point ou d'adaptation de méthodologies ou de procédés.

Projets éligibles

- Les projets de recherche et d'innovation en partenariat public-privé.
- Les équipements de recherche et plateformes technologiques destinés à des partenariats avec des entreprises.

Bénéficiaires éligibles

- Les entreprises de toute taille, dont le site impliqué dans le projet est localisé en Auvergne-Rhône-Alpes.

- Les organismes de recherche et de diffusion des connaissances (universités, centres de recherche, centres techniques industriels, écoles d'ingénieurs) dont les équipes de recherche impliquées sont localisées en Auvergne-Rhône-Alpes.

Critères de sélection

Les éléments d'appréciation des projets porteront prioritairement sur :

- l'importance de l'apport du projet pour les entreprises ou le secteur d'activité en région (impact étayé en termes stratégique et sur l'activité en région) ;
- l'impact environnemental du projet ;
- la qualité de l'offre de valeur et le différenciateur compétitif induits par l'innovation visée ;
- la pertinence technico-économique de la proposition.

Durée des projets

Les projets devront être réalisés sur une période prévisionnelle inférieure à 36 mois à compter de l'attribution du soutien public.

Soutien de la Région

Accompagnement :

Chaque projet fera l'objet d'une pré-instruction et d'échanges avec le porteur et le cas échéant d'une orientation vers le guichet le plus adapté pour un soutien financier.

Financement :

Le montant et les modalités de financement seront établis en fonction du guichet mobilisé. Le cas échéant, les projets identifiés comme les plus stratégiques pourront bénéficier d'un financement complémentaire au dispositif mobilisé ; dans le respect de la réglementation des aides d'Etat.

Procédure

Un porteur unique soumettra le dossier administratif de candidature, disponible en annexe de ce règlement.

Le dépôt des dossiers s'effectue uniquement avant le 21/02/2025 et sur l'adresse électronique suivante : recherche_innovation@auvergnerhonealpes.fr

Instruction : les dossiers seront instruits, au fil de l'eau, au regard de l'éligibilité du dossier et de l'évaluation stratégique et technico-économique des projets.

Accompagnement : retours et échanges avec le porteur, mobilisation éventuelle d'un comité d'experts, orientation et support vers un guichet de financement.

Contact et informations

Les candidats peuvent adresser leurs questions ou demandes d'informations complémentaires à recherche_innovation@auvergnerhonealpes.fr

Annexes

- Dossier de candidature